



LE DIRECTEUR DE CABINET

Abidjan, le 25 .09. 2025

853
N°-----/MDSCV/CAB/DVFSHN /sa

COMMUNIQUE

Il revient de manière récurrente que Monsieur AMANI Boua Emmanuel userait de méthodes dolosives pour semer la confusion dans l'esprit du public et du mouvement sportif concernant la véritable situation administrative de la Fédération Ivoirienne de Boxe (FIB) dont il assure la présidence.

Au regard de ce qui précède, Monsieur le Ministre Délégué tient à informer l'opinion nationale et internationale, ainsi que le mouvement sportif, les clubs affiliés et les professionnels de la Boxe que par courrier N°1193/MDSCV/CAB/DAJCC/okm en date du 14 Octobre 2024, il a été notifié à M. AMANI Boua Emmanuel qu'il n'était plus habilité à faire des activités de développement, de promotion et d'organisation de compétitions, manifestations, concours ou toutes autres formes d'activités sportives afférentes à la Boxe sous la bannière du Ministère en charge des Sports.

La délégation de pouvoirs lui ayant été retirée de plein droit suite à la suspension de l'agrément de la Fédération, le Ministre l'a invité à s'inscrire dans un processus de sortie de crise. Ceci afin d'aider cette fédération à renouer avec la stabilité, en tenant compte de l'intérêt supérieur des athlètes et du respect des principes de bonne gouvernance sportive.

Toutes les tentatives de médiations mises en place par les services compétents du Ministère Délégué en charge des Sports dans l'espoir d'aboutir à une solution acceptée par les parties en conflit n'ont jusqu'à ce jour pas rencontré le succès escompté. Le Président de la Fédération Ivoirienne de Boxe sortant, Monsieur AMANI Boua Emmanuel, n'a affiché aucune réelle volonté de résolution efficace et durable de cette crise de la gouvernance qui touche notamment aux valeurs et à l'éthique au sein de la fédération.

Aussi, par la note N°730/MDSCV/CAB/CT-NM/Sy en date du 30/06/2025, le Ministère en charge des Sports a sollicité le soutien du CNO-CIV pour définir les bases du processus d'organisation de nouvelles élections pour la gouvernance de la boxe ivoirienne et tous les communiqués du Comité Ad'hoc mis en place sont conformes à cette directive.

Prof. YAO N'Guessan Alfred